

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POUR LES LOGICIELS, LE LOGICIEL SAAS CLOUD ET LE MATÉRIEL INFORMATIQUE NEPTRONIC

1. CHAMP D'APPLICATION ET DÉFINITIONS

1.1 Champ d'application

Les présentes Conditions générales de vente s'appliquent à tous les achats de produits de Logiciel, du Logiciel SaaS Cloud et de Matériel informatique (*hardware*) offerts par Neptronic, quel que soit le mode d'achat, y compris, sans restriction, en ligne, par l'intermédiaire d'un agent ou d'un distributeur agréé ou directement auprès de Neptronic.

Pour les achats de produits autres que les Logiciels et le Matériel informatique Neptronic, veuillez consulter les *Conditions générales de vente des produits Neptronic autres que les logiciels et le matériel informatique*, en visitant l'un des Sites web de Neptronic énumérés ci-dessous correspondant aux produits que vous souhaitez acheter.

Le Client reconnaît, par les présentes, avoir lu et compris les présentes Conditions générales de vente et accepte d'être lié par celles-ci à partir du moment où le Client transmet une demande de devis, un Bon de commande ou un Bon de commande électronique, reçoit une Confirmation de commande, une facture ou une confirmation d'expédition du Produit, selon ce qui se produit en premier.

1.2 Interprétation et définitions

Interprétation

Les mots dont la première lettre est en majuscule ont la signification définie ci-après.

Définitions

Chaque fois qu'ils sont utilisés dans la présente Entente, les définitions mentionnées ci-dessous ont la signification suivante:

« **Affiliés** » signifie toutes les entités qui contrôlent les Parties, sont contrôlées par elles ou sont sous leur contrôle commun. Aux fins de la présente définition, on entend par « contrôle » la possession, directe ou indirecte, de la majorité des droits de vote d'une telle entité (que ce soit par la détention d'actions d'une société de personnes ou d'autres participations, par contrat ou autrement).



« **Bon de commande** » signifie un Bon de commande soumis par le Client à Neptronic, quel que soit le mode de transmission, y compris les Bons de commande électroniques, les commandes passées par l'intermédiaire d'un agent ou d'un distributeur agréé ou les commandes passées directement auprès de Neptronic, sauf entente à l'effet contraire convenue entre les Parties.

« **Bon de commande électronique** » signifie un Bon de commande passé en ligne sur l'un des Sites web de Neptronic et applicable à différents Produits.

« **Client** » ou « **vous** » signifie la personne, la société, l'entreprise ou toute autre entité identifiée sur une demande de devis, un Bon de commande, une Confirmation de commande ou une facture concernant l'achat de Produit (s).

« **Conditions générales de vente** » signifient les présentes conditions générales de vente pour les Logiciels, le Logiciel SaaS Cloud et le Matériel informatique Neptronic.

« **Confirmation de commande** » signifie un Bon de commande incluant un Bon de commande électronique qui a été accepté par écrit par Neptronic.

« **Contrat de licence d'utilisateur final** » ou « **CLUF** » signifie le contrat de licence utilisateur final entre Neptronic et l'Utilisateur final qui accorde le droit d'utiliser le Matériel informatique, le Logiciel et le Logiciel SaaS Cloud.

« **Contrat SaaS** » signifie le contrat SaaS entre Neptronic et le Client qui définit les conditions générales d'utilisation du logiciel Cloud SaaS et des services SaaS associés. Ce contrat peut être consulté et téléchargé sur le site Web officiel de Neptronic à l'adresse <https://neptronic.com/conditions-ventes>.

« **Données du Client** » signifie tout matériel, donnée ou information non public téléchargé par le Client ou l'Utilisateur final et hébergé dans son compte par l'application du Logiciel SaaS Cloud.

« **Entente** » signifie les présentes Conditions générales de vente ainsi que tout autre entente, document ou addendum faisant partie intégrante des présentes.

« **Force majeure** » signifie un événement relié à des causes hors de contrôle raisonnable de l'une ou l'autre Partie, y compris, sans restriction, une grève, une guerre, une émeute, des actes de troubles civils ou militaires ou une insurrection, des actions judiciaires, des cas de force majeure, un incendie, une épidémie ou une pandémie, ou tout autre sinistre ou calamité naturelle.

« **Incoterms 2020** » signifient les *Incoterms 2020*, publiés par la Chambre de commerce internationale.

« **Information confidentielle** » signifie la Propriété intellectuelle, les secrets commerciaux et toute autre information de nature exclusive ou confidentielle, qui appartiennent à Neptronic.

« **Logiciel** » signifie tout logiciel conçu et développé par Neptronic et distribué seul, ou préinstallé sur le Matériel informatique, utilisé et appliqué à des fins de contrôle et de fonctionnement des équipements HVAC, tel que plus amplement décrit sur le Site web de Neptronic applicable à ce type de Produit, incluant les mises à jour, actualisations (*upgrades*), corrections d'erreurs, changements et révisions livrés par Neptronic au Client dans le cadre de la présente Entente.

« **Logiciel SaaS Cloud** » signifie le logiciel de type « *Cloud* » d'hébergement web connu sous le nom de "logiciel en tant que service" ou "SaaS", consistant à fournir l'infrastructure réseau nécessaire, les logiciels de tiers, les services d'administration de base de données et le point de connectivité sur le site Cloud développé et conçu par Neptronic et mis à la disposition du Client et/ou de l'Utilisateur final selon les conditions contenues dans la présente Entente et dans le Contrat SaaS.

« **Matériel informatique** » signifie les ordinateurs Edge ou tout autre ordinateur ou appareil similaire de la famille des contrôleurs Edge développés et conçus par Neptronic et utilisés en relation avec le Logiciel.

« **Neptronic** » signifie Neptronic, une division de Les Produits Nationaux pour l'Environnement Ltée et de ses Affiliés.

« **Parties** » signifie collectivement Neptronic et le Client, chacun étant désigné individuellement comme une « **Partie** ».

« **Politique sur la protection des renseignements personnels** » signifie une déclaration de politique sur la protection des renseignements personnels publiée par Neptronic et disponible sur le Site web de Neptronic, concernant le traitement des Données du Client considérées comme des renseignements personnels et les mesures de sécurité mises en œuvre à cet égard.

« **Produit(s)** » signifie, aux fins de la présente Entente, le Logiciel, le Logiciel SaaS Cloud et le Matériel informatique conçus, développés et distribués par Neptronic dans l'industrie du chauffage, de la ventilation et de la climatisation (CVC), tels qu'ils apparaissent sur le Site web de Neptronic, ainsi que tout autre produit de ce type dans la famille des logiciels et du matériel informatique pouvant être mis à disposition pour distribution par Neptronic.

« **Propriété intellectuelle** ou « **Droits de propriété intellectuelle** » signifie les droits de propriété intellectuelle détenus par Neptronic, y compris, sans limitation, (a) toutes les inventions et leurs améliorations, qu'elles soient brevetables ou non, (b) les brevets, les demandes de brevet et les divulgations, (c) tous les droits d'auteur, œuvres protégées par le droit d'auteur et toutes les demandes, enregistrements et renouvellements y afférents, (d) les marques (e) les marques de service, (f) les noms commerciaux, (g) les logos, (h) les secrets



commerciaux, (i) les dessins et modèles industriels, (j) les licences et sous-licences et (k) le savoir-faire, ainsi que toutes les demandes et/ou tous les enregistrements y afférents, dans toutes les juridictions.

« **Revendeur** » signifie le Client qui acquiert le(s) Produit(s) en vue de le(s) distribuer à l'Utilisateur final.

« **Site web de Neptronic** » signifie les sites internet de Neptronic suivants, applicables aux différents Produits offerts par Neptronic:

<http://www.neptronic.com>
<http://www.humidisoft.com>
<http://www.neptronicdigital.com>
<http://www.neptroniccloud.com>
<http://www.nepconnect.com>

ainsi que tout autre site web de Neptronic qui pourrait être créé à l'avenir.

« **Utilisateur final** » signifie toute personne, y compris le Client, toute société, une entreprise ou toute autre entité autorisée à utiliser le Logiciel, le Logiciel SaaS Cloud ou le Matériel informatique pour son usage interne et non pour la revente ou la concession de sous-licences.

- 1.3 Le Client reconnaît avoir lu et compris la présente Entente et accepte d'être lié par les dispositions de celle-ci, qu'il accepte soit en signant et en renvoyant le devis de Neptronic, soit en envoyant un Bon de commande à Neptronic, soit en recevant une Confirmation de commande, soit en soumettant des instructions à Neptronic pour expédier le Produit, soit en acceptant ou en payant le Produit.
- 1.4 En cas de conflit dans l'interprétation d'une ou plusieurs dispositions contenues aux présentes Conditions générales de vente, le Bon de commande, la Confirmation de commande ou tout autre document, les dispositions des présentes Conditions générales de vente prévaudront, sauf un accord écrit à l'effet contraire signé par les Parties.
- 1.5 Toutes les conditions d'achat et de vente de Produits entre le Client et Neptronic, y compris, sans s'y limiter, le prix, la livraison, le transfert de risque, l'assurance, etc., seront interprétées et régies conformément aux *Incoterms 2020*, sauf convention contraire expresse et écrite entre les Parties.

2. BONS DE COMMANDE, CONFIRMATIONS ET ANNULATIONS DE COMMANDE

- 2.1 Neptronic n'est pas réputée avoir accepté un Bon de commande tant que Neptronic n'a pas transmis la Confirmation de commande par écrit au Client.



- 2.2 Un Bon de commande, une fois accepté par Neptronic dans la Confirmation de commande, ne sera pas annulable, quel que soit le mode dans lequel il est acheminé, que ce soit en ligne, par l'entremise d'un intermédiaire, un distributeur autorisé ou directement auprès de Neptronic. Toutes les formes de transmission d'une commande engagent de la même manière le Client.
- 2.3 Neptronic, à sa seule discrétion, se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout Bon de commande, en tout ou en partie.
- 2.4 Le Client est responsable de la vérification de toutes les informations contenues dans la Confirmation de commande et doit immédiatement informer Neptronic par écrit de toute divergence ou erreur. Toute correction ou modification à apporter à la Confirmation de commande sera soumise à Neptronic pour son acceptation par voie d'émission d'une Confirmation de commande révisée confirmant tout changement ou correction. De plus, sans restriction et sous réserve des dispositions de la section 2.2 ci-dessus, si le Client souhaite modifier l'une des conditions du Bon de commande, y compris, sans restriction, toute condition relative au(x) Produit(s) ou tout service s'y rapportant, comme, par exemple, la livraison, l'emballage, etc., les modifications demandées seront assujetties à l'acceptation de Neptronic par le biais d'une Confirmation de commande ultérieure confirmant ces modifications.
- 2.5 Les délais de traitement des Bons de commande varient en fonction de la zone géographique. Les délais minimums requis pour le traitement des Bons de commande sont les suivants:
- pour les Bons commande en Amérique du Nord: 48 heures
 - pour les Bons de commande internationaux: 72 heures
 - pour les Bons de commande électroniques: 24 heures

Neptronic ne peut garantir les délais indiqués ci-dessus pour tout Produit nécessitant une personnalisation selon les exigences et les spécifications du Client ou impliquant l'utilisation de logiciel ou de matériel informatique non standard. Pour ces produits, veuillez contacter le représentant de Neptronic.

3. APPLICATION, INSTALLATION ET FONCTIONNEMENT DES PRODUITS

- 3.1 Neptronic ne fait aucune représentation en ce qui a trait aux Produits commandés et à leur usage aux fins pour lesquelles le Client désire les acquérir, le Client renonçant par les présentes à toute réclamation contre Neptronic à cet égard. Par conséquent, le Client, avant de passer sa commande, doit s'assurer que le Produit et ses spécifications conviennent à tous égards à l'utilisation qu'il souhaite en faire et renonce à toute réclamation contre Neptronic à cet égard.
- 3.2 Le Client confirme avoir les connaissances et les compétences nécessaires relativement à l'installation et le fonctionnement appropriés du Produit, à défaut de quoi, le Client devra engager les services d'un technicien spécialisé dans le domaine des technologies de l'information (TI). Le Client reconnaît et accepte que Neptronic ne soit pas responsable

d'une mauvaise installation et/ou d'un fonctionnement inapproprié du Produit et renonce par les présentes à toute réclamation contre Neptronic à cet égard.

4. PRIX

4.1 Sauf indication contraire expresse de Neptronic dans la Confirmation de commande:

- (a) tous les prix sont en dollars américains et sont nets, hors taxes, frais, tarifs, coûts de transport, droits de douane et frais d'importation et seront en vigueur pour une période de trente (30) jours à compter de la date de la soumission du devis, sous réserve de la section 4.3 ci-dessous;
- (b) les prix indiqués sont EXW (*Ex Works*, l'usine de Neptronic, Montréal) conformément aux *Incoterms 2020*;
- (c) les prix seront sujets à des ajustements en raison de la fluctuation des taux de change, de la modification des coûts des matériaux ou de la main-d'œuvre, des règlements gouvernementaux, des modalités d'expédition ou d'autres facteurs hors du contrôle de Neptronic; et
- (d) le montant minimum requis pour passer un Bon de commande valide est de cinquante dollars (50,00 \$) et les frais minimums d'expédition et de manutention sont de cinq dollars (5,00 \$).

4.2 À moins d'être confirmés dans la Confirmation de commande conformément aux présentes Conditions générales de vente, les prix publiés dans les catalogues, bulletins, Sites web de Neptronic, ou listes de prix sont sujets à changement, à la discrétion de Neptronic, par voie de préavis de trente (30) jours envoyé au Client par l'un des moyens de transmission indiqués dans la section 12.2 ci-dessous, ou à partir de la date d'affichage de ces changements de prix sur le Site web de Neptronic.

4.3 Neptronic peut choisir d'arrêter la vente de tout Produit même si ce Produit est indiqué comme disponible dans un catalogue, bulletin, Site web de Neptronic ou une liste des prix, et même si Neptronic a déjà indiqué auparavant la disponibilité de tel Produit au Client.

5. CONDITIONS DE PAIEMENT

5.1 Le paiement pour les Produits achetés par le Client doit être effectué par, soit:

- (a) paiement à la livraison (C.O.D.);
- (b) prépaiement;
- (c) cartes de crédit principales (veuillez vous référer aux termes et conditions du formulaire du Vendeur « **Formulaire d'autorisation de carte de crédit** ») ; ou



(d) crédit (veuillez vous référer aux termes et conditions du formulaire du Vendeur « **Demande de crédit** »).

- 5.2 Lorsqu'un crédit de compte ouvert satisfaisant est établi conformément à la politique d'approbation de crédit de Neptronic, sauf indication contraire, les factures sont dues et payables dans les trente (30) jours à compter de la date de la facture. Neptronic se réserve le droit, à tout moment, de révoquer un tel crédit accordé au Client si, à sa seule discrétion, Neptronic est d'avis que la situation financière et la solvabilité du Client ne justifient pas l'octroi de privilèges de crédit au Client. Si le crédit du Client est révoqué, Neptronic peut annuler tous Bons de commande non exécutés, à moins que le Client, sur un préavis écrit, paie immédiatement pour tous les Produits livrés ou paie à l'avance pour tous les Produits commandés, mais non livrés, le tout au choix de Neptronic.
- 5.3 Neptronic émettra des factures à la livraison des Produits. Si les livraisons sont effectuées en plusieurs parties, chaque partie sera facturée et payée à l'échéance sans égard aux autres livraisons à venir.
- 5.4 Les arrérages et tous les paiements dus sont soumis à des frais d'intérêt au taux de 2% par mois. Le Client accepte de payer à Neptronic les frais légaux de ce dernier et les autres frais reliés au recouvrement des montants dus à titre de factures impayées. Le Client consent à être lié par tous les autres termes et conditions de la Demande de crédit de Neptronic signée par le Client.
- 5.5 Les sommes dues par le Client à Neptronic seront payées sans aucune réduction, compensation ou diminution de quelque nature que ce soit, indépendamment de toute contestation, litige ou divergence en cours entre les Parties.
- 5.6 Aucun nouveau Bon de commande ne sera traité si des montants demeurent impayés soixante (60) jours après l'expiration du délai de paiement prévu aux termes de la facilité de crédit accordée par Neptronic au Client.
- 5.7 Sans limiter les dispositions contenues dans le présent article 5, en plus de ses autres recours prévus par la loi, à titre de garantie de paiement pour un produit, Neptronic aura le droit de dénoncer son contrat avec le Client au propriétaire de l'immeuble dans lequel le Produit est installé, le tout conformément aux dispositions du Code civil du Québec ou à toute autre législation correspondante applicable dans une juridiction autre que la province de Québec.

6. TITRE ET TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

- 6.1 Le Client reconnaît par les présentes que le titre de propriété au Matériel informatique continuera appartenir à Neptronic jusqu'au paiement intégral pour ce Produit.
- 6.2 Le titre et tous les droits de propriété sur le Logiciel restent la propriété de Neptronic, le Client et/ou l'Utilisateur final bénéficiant d'une licence restreinte pour utiliser le(s) Produit(s), qui est régie par les conditions du Contrat de licence utilisateur final. Toute

licence accordée en vertu des conditions de la présente Entente est valable tant que le Client s'acquitte des frais requis et respecte les conditions de la présente Entente.

7. LIVRAISON, EXPÉDITION, DOMMAGES ET RISQUE DE PERTE

- 7.1 Sauf indication contraire sur la Confirmation de commande, tous les Produits seront expédiés EXW (l'usine de Neptronic, Montréal) et tous les risques de perte ou de dommage seront à la charge du Client dès la livraison à l'usine de Neptronic conformément aux termes des *Incoterms 2020*. Dans les cas où Neptronic prend la responsabilité de choisir un transporteur pour expédier un Produit, le Client assumera tous les risques associés à la perte et/ou à l'endommagement du Produit et Neptronic sera dégagé de toute responsabilité à partir du moment où le Client signe le bon de livraison au moment de la livraison du Produit. Lorsque les conditions de vente sont sur une base CIF, *Incoterms 2020*, tous les risques associés à la perte et/ou à l'endommagement du Produit seront assumés par le Client lors de la signature du bon de livraison au port de livraison.
- 7.2 Les délais de livraison sont approximatifs et dépendent du type de Produit(s) commandé(s).
- 7.3 Le Client reconnaît que Neptronic a besoin de délais suffisants pour fabriquer le Produit commandé par le Client. Neptronic fera des efforts commercialement raisonnables pour livrer les commandes dans les délais indiqués par Neptronic au Client par écrit. Les délais indiqués pour la livraison commencent à la plus tardive des dates suivantes: (i) la date de la Confirmation de commande et (ii) la date où le Client a fourni à Neptronic toutes les informations nécessaires pour permettre à Neptronic de commencer la fabrication du Produit.
- 7.4 Neptronic confirmera par écrit et pourra modifier, le cas échéant ou si nécessaire, le calendrier de livraison. Neptronic ne pourra en aucun cas être tenu responsable des coûts, pertes ou dommages résultants ou causés par un retard de livraison ou la non-livraison du ou des Produits, en raison d'événements imprévisibles indépendants de la volonté de Neptronic ou d'un cas de Force majeure.
- 7.5 Sauf dans le cas d'instructions spéciales à l'effet contraire tel que convenu par Neptronic et le Client, Neptronic choisira, à sa seule discrétion, le transporteur indépendant le plus approprié pour expédier le(s) Produit(s) au Client, sans toutefois garantir que ce transporteur sera le plus rentable.
- 7.6 Les Produits seront expédiés à l'adresse du Client indiquée sur le Bon de commande.
- 7.7 Neptronic n'assume aucune responsabilité relativement à l'expédition des Produits et le transporteur choisi ne sera pas considéré comme le mandataire de Neptronic. Le Client sera responsable de toutes les réclamations relatives à la non-livraison, à la perte, aux dommages ou au retard subis pendant le transport auprès du transporteur ou, le cas échéant, auprès des assureurs du Client.



- 7.8 Pour les Bons de commande internationaux, le Client désignera un agent de transport transitaire (*freight forwarding agent*) et en informera Neptronic par écrit et cette désignation demeurera en vigueur jusqu'à un avis contraire.
- 7.9 Le Client devra, au plus tard dans les cinq (5) jours suivant la livraison du (des) Produit(s) à l'adresse du Client, informer Neptronic et le transporteur par écrit de toute perte ou dommage subi pendant le transport, le tout sans aucune responsabilité de la part de Neptronic à cet égard.
- 7.10 Les Produits détenus ou entreposés par Neptronic à la demande du Client sont aux risques et périls du Client et ce dernier est responsable des frais de Neptronic relatifs à la garde ou l'entreposage de ces Produits.

8. DROITS DE LICENCE DU LOGICIEL ET DU LOGICIEL SaaS CLOUD

- 8.1 **Licence.** Sous réserve des dispositions du Contrat de licence utilisateur final et de la présente Entente, Neptronic accorde à l'Utilisateur final une licence limitée, non transférable, non exclusive et révocable pour installer, télécharger, configurer et utiliser le Logiciel et le Logiciel SaaS Cloud, y compris les mises à jour et les actualisations (*upgrades*). Cette licence est accordée par les présentes à la seule condition que le Logiciel et/ou le Logiciel SaaS Cloud soient utilisés uniquement dans le cadre de l'utilisation et de l'objectif autorisés et en conformité avec les dispositions du CLUF et de la présente Entente, lesquelles lient l'Utilisateur final. Le texte intégral du CLUF, tel que mis à jour de temps à autre, est disponible sur le Site web de Neptronic.
- 8.2 **Restrictions de la licence.** La licence accordée en vertu de la présente Entente et du CLUF est une seule licence par utilisateur. Sans limiter les dispositions du CLUF, ni le Client ni l'Utilisateur final n'utilisera les Produits d'une manière ou à des fins autres que celles expressément autorisées par les présentes Conditions générales de vente. Ni le Client ni l'Utilisateur final ne pourra, ou ne tentera de: (a) modifier, copier, distribuer, altérer, manipuler, réparer ou créer des œuvres dérivées; (b) décompiler, désassembler, extraire ou faire de l'ingénierie inverse relativement au Logiciel ou au Logiciel SaaS Cloud ou toute partie de ceux-ci; (c) décrypter ou dériver le code source, tout secret commercial ou toute information propriétaire ou créer des applications ou des œuvres dérivées de tout contenu du Logiciel ou du Logiciel SaaS Cloud.

Le Client et/ou l'Utilisateur final ne doivent pas céder, transférer, sous-licencier, facturer ou autrement négocier, grever ou mettre à la disposition d'un tiers le Logiciel ou le Logiciel SaaS Cloud, et toute tentative en ce sens sera nulle et non avenue et constituera une violation substantielle du présent Contrat.

Le Client qui est un Revendeur n'est pas autorisé à prêter, louer, donner, transférer, publier, divulguer, afficher ou autrement mettre à disposition le Logiciel, ou le Logiciel SaaS Cloud, en tout ou en partie, à toute autre personne ou entité, sauf à une personne ou entité qui est l'Utilisateur final du Logiciel ou du Logiciel SaaS Cloud et qui accepte d'être lié par le CLUF.



- 8.3 **Contrat de licence de l'utilisateur final.** La présente Entente ne confère au Client ou à l'Utilisateur final aucun droit d'installer ou d'utiliser le Logiciel ou le Logiciel SaaS Cloud ou le Matériel informatique, sauf dans les cas expressément prévus dans la présente Entente. Le CLUF régit l'utilisation du Logiciel ou du Logiciel SaaS Cloud par l'Utilisateur final. Le texte intégral du CLUF, tel qu'il peut être mis à jour de temps à autre, peut être consulté sur le Site web de Neptronic.
- 8.4 **Droits de propriété intellectuelle en vertu du CLUF.** Il est entendu et convenu par le Client et l'Utilisateur final que la licence accordée pour le Logiciel ou le Logiciel SaaS Cloud conformément au CLUF ne constitue en aucune façon, tacitement, implicitement ou expressément, ni ne doit être considérée comme un transfert de droits de propriété intellectuelle relatif au Logiciel ou au Logiciel SaaS Cloud ou au Matériel informatique, le cas échéant, qui demeureront la propriété de Neptronic et lui appartiennent.

9. CONDITIONS D'UTILISATION DU LOGICIEL SAAS CLOUD

- 9.1. **Contrat SaaS.** Le Contrat SaaS définit les termes et conditions applicables à l'utilisation du Logiciel SaaS Cloud mis à disposition par Neptronic au Client qui souscrit aux services SaaS. Le texte intégral du Contrat SaaS, tel qu'il peut être mis à jour de temps à autre, peut être consultée sur le Site web de Neptronic. Le Client sera lié par les termes et conditions du Contrat SaaS une fois le Client aura initié le processus d'achat conformément à l'article 2 des présentes.
- 9.2. **Droits d'utilisation.** Sous réserve du respect par le Client des termes et conditions de la présente Entente, Neptronic: (a) fournira au Client un accès au service cloud offert par Neptronic avec l'application du Logiciel SaaS Cloud par des moyens autorisés et fournis par Neptronic, qui peuvent inclure des portails ou interfaces en ligne tels que https, ou VPN, (le « SaaS »); et (b) accorde au Client par les présentes, une licence limitée, non transférables, non exclusive, révocable et ne pouvant donner lieu à l'octroi d'une sous-licence, dans le but: (i) d'accéder au SaaS; (ii) de télécharger, d'installer, de mettre à jour ou permettre à Neptronic de mettre à jour et d'utiliser le SaaS; et (iii) d'utiliser la documentation pertinente raisonnablement requis en relation avec le SaaS (les "**Droits d'utilisation du SaaS**"). Les Droits d'utilisation du SaaS sont valables pour la période indiquée à la Confirmation de commande. Le Bon de commande peut énumérer des paramètres, y compris le nombre d'utilisateurs, le volume de données, les capteurs ou d'autres moyens de mesurer l'utilisation ou les frais s'y afférant. Les Droits d'utilisation du SaaS sont soumis aux paramètres d'utilisation du SaaS et à toute autre restriction prévue à la présente Entente. Si le Client dépasse les paramètres d'utilisation du SaaS, Neptronic peut suspendre l'accès du Client jusqu'à ce que ce dernier ait acquitté tous les frais requis. Le Client, ses employés et toute partie accédant au SaaS au nom du Client (« **Utilisateurs** ») peuvent exercer les Droits d'utilisation du SaaS si ces personnes ou entités s'engagent à respecter les termes et conditions de cette Entente et du Contrat SaaS. Le Client est responsable du respect par les Utilisateurs de la présente Entente et/ou du Contrat SaaS, le cas échéant, et de tout manquement ou omission de leur part des dispositions de celles-ci. Le Client ne peut revendre les Droits d'utilisation SaaS ni autoriser des tiers (à l'exception

des Affiliés ou des prestataires de services) à devenir Utilisateurs, et ne peut faire de copies du SaaS (à l'exception des copies de sauvegarde), sauf accord écrit de Neptronic.

- 9.3. **Comptes.** Neptronic peut demander au Client de télécharger une application ou de visiter un site web particulier désigné pour permettre au Client d'accéder le SaaS et configurer des comptes, y compris pour les fins d'authentification. Dans le cadre de l'utilisation du compte du Client, ce dernier et les Utilisateurs s'engagent à: (a) maintenir une stricte confidentialité des noms d'utilisateur, mots de passe ou autres modes d'identification; (b) attribuer les comptes à des individus ou entités uniques et à ne pas permettre à d'autres personnes d'utiliser les informations du Client afin d'accéder le compte de ce dernier, y compris par le partage du compte entre plusieurs Utilisateurs; (c) aviser immédiatement Neptronic de toute utilisation non autorisée ou violation de la sécurité ou tout autre incident affectant le compte du Client; (d) soumettre uniquement des informations complètes et exactes; (e) maintenir et mettre à jour rapidement les informations en cas de changement; et (f) gérer l'accès au compte. Si nécessaire, pour les fins de sécurité ou l'entretien occasionnel du réseau, Neptronic peut utiliser des fonctions de gestion appropriées pour empêcher l'accès au ou suspendre toute utilisation du compte par l'Utilisateur.
- 9.4. **Utilisation du compte.** Le Client et l'Utilisateur final s'engagent à utiliser le compte créé via le Logiciel Cloud SaaS et les services y afférents uniquement aux fins autorisées par la présente Entente et le Contrat SaaS, et uniquement dans la mesure permise par toute loi, réglementation ou pratique généralement acceptée dans la juridiction applicable. Le Client et l'Utilisateur final veilleront à ce que le contenu du compte créé via le Logiciel Cloud SaaS ne viole aucune disposition de la présente Entente ou de toute loi applicable. Le Client et l'Utilisateur final sont seuls responsables, renonçant à toute réclamation à l'encontre de Neptronic à cet égard, du développement, du contenu, du fonctionnement, de la maintenance et de l'utilisation du compte. Le Client, l'Utilisateur final et leurs Affiliés, employés et agents sont responsables des Données du Client et de toutes les activités qui se produisent dans le compte, ainsi que du respect de la présente Entente. Ils doivent déployer des efforts commercialement raisonnables pour empêcher tout accès ou utilisation non autorisés et informer Neptronic sans délai de tout accès ou utilisation non autorisés.
- 9.5. **Sécurité et sauvegarde (backup).** Le Client est responsable de la configuration et de l'utilisation appropriées du Logiciel SaaS Cloud. Le Client prendra les mesures nécessaires pour sécuriser, protéger et sauvegarder régulièrement toutes les Données du Client et le contenu du compte du Client de manière à assurer la sécurité et la protection adéquates et renonce par les présentes à toute réclamation à l'encontre de Neptronic à cet égard.
- 9.6. **Données du Client et Politique sur la protection des renseignements personnels.** Le Client et/ou l'Utilisateur final conserve la propriété, les droits, titres et intérêts relatifs aux Données du Client ainsi qu'au contenu du compte. Aucun droit de propriété sur ces documents, données et informations n'est transféré à Neptronic. Neptronic doit mettre en place des mesures de protection administratives, physiques et techniques raisonnables pour assurer la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des Données du Client et de leur traitement, comme indiqué plus en détail dans la Politique sur la protection des renseignements personnels qui peut être consultée sur le Site web de Neptronic. Nonobstant ce qui précède,



le Client et/ou l'Utilisateur final accordent à Neptronic et à ses Affiliées un droit et une licence non exclusifs, mondiaux, sous-licenciables et perpétuels d'utiliser les Données du Client à des fins d'analyses diverses des performances des produits et de fournir, maintenir, protéger et améliorer les produits Neptronic et les services associés.

- 9.7. **Interruption ou suspension.** Neptronic peut interrompre les services associés au compte du Client pour des raisons d'entretien périodique de son système SaaS ou en raison d'une interruption de service causée par une défaillance du système informatique ou une panne globale d'Internet. Neptronic procédera avec diligence à la résolution de ces problèmes au mieux de ses capacités afin de rétablir les services SaaS et l'utilisation du compte du client. Neptronic ne sera pas responsable des pertes ou dommages causés par une telle interruption ou suspension de service.
- 9.8. Neptronic peut, sans aucune responsabilité de sa part à cet égard, suspendre immédiatement, après notification préalable, le droit du Client ou de l'Utilisateur final d'accéder et d'utiliser toute partie du compte et tout service lié à l'utilisation du Logiciel Cloud SaaS et des services connexes si Neptronic détermine que:
- (a) l'utilisation du compte (i) présente un risque pour la sécurité, (ii) pourrait avoir un impact négatif sur le système cloud de Neptronic, les services ou systèmes ou le contenu de tout autre client de Neptronic, (iii) pourrait engager la responsabilité de Neptronic ou de ses Affiliés ou de tout tiers, ou (iv) pourrait être frauduleuse ou illégale ;
 - (b) le Client et/ou l'Utilisateur final a commis une violation substantielle de la présente Entente, y compris du CLUF ;
 - (c) le Client est en défaut de paiement au titre des conditions du Bon de commande ; et
 - (d) le Client a cessé ses activités, a procédé à une cession au profit de créanciers ou à une disposition similaire de ses actifs, ou fait l'objet d'une procédure de faillite, de réorganisation, de liquidation, de dissolution ou d'une procédure similaire.
- 9.9. Si Neptronic suspend le droit d'accès ou d'utilisation de toute partie du compte du Client ou des services y afférents, le Client sera responsable de tous les frais et charges encourus pendant la période de suspension ou interruption.
- 9.10. Le Client n'aura droit à aucun crédit de service pour toute période d'interruption ou de suspension.
- 10. SYSTÈME DE SÉCURITÉ INTÉGRÉ (FAIL-SAFE SYSTEM), CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ, LIMITATION DE RESPONSABILITÉ ET INDEMNISATION**
- 10.1. **Système à sécurité intégrée.** Le Client reconnaît qu'il n'existe aucune certitude ou assurance que les Produits seront toujours exempts d'erreurs et de défaillances. Par conséquent, il incombe au Client de prendre les précautions et les mesures de sécurité appropriées pour gérer la possibilité d'une défaillance ou d'un dysfonctionnement du Produit ou de perte de

données dans le cadre de l'exploitation ou de l'entretien d'un équipement contrôlé par un Produit particulier. À cet égard, le Client doit établir des procédures appropriées et prendre les mesures nécessaires pour mettre en place un système de sécurité adéquat afin d'éviter tout dommage, préjudice ou autre conséquence ou impact négatif résultant d'une telle erreur ou défaillance.

- 10.2. **Clause de non-responsabilité.** LE CLIENT ET L'UTILISATEUR FINAL COMPRENNENT ET ACCEPTENT EXPRESSÉMENT QUE LES PRODUITS DE NEPTRONIC SONT FOURNIS PAR NEPTRONIC « TELS QUELS » ET « TELS QUE DISPONIBLES ». NEPTRONIC ET SES AFFILIÉS DÉCLINENT TOUTE GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT (SAUF INDICATION CONTRAIRE DANS LES PRÉSENTES), EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER ET DE NON-CONTREFAÇON. EN PARTICULIER, NEPTRONIC ET SES AFFILIÉS NE GARANTISSENT PAS QUE (i) LE PRODUIT ET/OU TOUT SERVICE Y AFFÉRENT RÉPONDRA AUX EXIGENCES DU CLIENT (ii) L'UTILISATION PAR LE CLIENT DU PRODUIT OU DU SERVICE ASSOCIÉ SERA EXEMPTÉ DE FAUTES OU D'ERREURS OU (iii) LE PRODUIT OU LE SERVICE ASSOCIÉ FONCTIONNERA D'UNE FAÇON ININTERROMPUE ET SÉCURISÉE.

EN CE QUI CONCERNE LE LOGICIEL SOUS LICENCE ET LES SERVICES QUI Y SONT ASSOCIÉS, NEPTRONIC NE DÉCLARE NI NE GARANTIT QU'ILS SERONT EXEMPTS DE PERTE, DE CORRUPTION, D'ATTAQUE, VIRUS, INTERFÉRENCES, PIRATAGE, INTERRUPTION OU PANNE DU RÉSEAU MONDIAL OU AUTRE INTRUSION DE SÉCURITÉ, ET NEPTRONIC DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ S'Y RAPPORTANT OU EN DÉCOULANT, DANS LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LES LOIS APPLICABLES.

TOUT MATÉRIEL TÉLÉCHARGÉ OU OBTENU DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT PAR L'UTILISATION DU MATÉRIEL, DES LOGICIELS SOUS LICENCE ET DES SERVICES CONNEXES EST ACCESSIBLE À LA DISCRÉTION ET AUX RISQUES DU CLIENT OU DE L'UTILISATEUR FINAL, ET LE CLIENT ET L'UTILISATEUR FINAL SERONT SEULS RESPONSABLES DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ À LEUR APPAREIL, À LEUR ORDINATEUR OU DE TOUTE PERTE DE DONNÉES RÉSULTANT DU TÉLÉCHARGEMENT DE TELS ÉLÉMENTS.

- 10.3. **Responsabilité limitée.** LE CLIENT COMPREND ET ACCEPTE EXPRESSÉMENT QUE, DANS LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LES LOIS APPLICABLES, NEPTRONIC ET SES AFFILIÉS, DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS, EMPLOYÉS, AGENTS, PARTENAIRES ET CONCÉDANTS DE LICENCE NE SERONT PAS RESPONSABLES DE TOUT DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, ACCESSOIRE, SPÉCIAL, CONSÉCUTIF OU EXEMPLAIRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES DOMMAGES POUR PERTE DE PROFITS, DE CLIENTÈLE, D'UTILISATION, DE DONNÉES, DE COÛT D'ACQUISITION DE BIENS OU DE SERVICES DE REMPLACEMENT, OU D'AUTRES OU D'AUTRES PERTES TANGIBLES OU



INTANGIBLES (MÊME SI NEPTRONIC A ÉTÉ INFORMÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES), DÉCOULANT DE OU SE RAPPORTANT À: (i) L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ D'UTILISER LE PRODUIT OU LE SERVICE (ii) TOUTE MODIFICATION APPORTÉE AU PRODUIT OU AU SERVICE OU TOUTE CESSATION TEMPORAIRE OU PERMANENTE DU SERVICE OU D'UNE PARTIE DE CELUI-CI; (iii) L'ACCÈS NON AUTORISÉ AUX DONNÉES OU LEUR MODIFICATION; (iv) LA SUPPRESSION, LA CORRUPTION OU L'INCAPACITÉ DE STOCKER ET/OU D'ENVOYER OU DE RECEVOIR DES DONNÉES SUR OU VIA LE SERVICE; ET (v) TOUTE AUTRE QUESTION RELATIVE AU PRODUIT OU AU SERVICE.

- 10.4. **Limitation des recours.** EN AUCUN CAS, LA RESPONSABILITÉ MONÉTAIRE CUMULÉE DE NEPTRONIC OU DE AFFILIÉS EN RELATION AVEC LES PRODUITS ET SERVICES ACHETÉS OU SOUS LICENCE PAR LE CLIENT CONFORMÉMENT À LA PRÉSENTE ENTENTE NE PEUT DÉPASSER LES MONTANTS CUMULATIFS PAYÉS PAR LE CLIENT POUR LES PRODUITS OU SERVICES AU COURS DES DOUZE (12) MOIS PRÉCÉDANT UN ÉVÈNEMENT MENTIONNÉ AU DEUXIÈME PARAGRAPHE DE LA SECTION 10.2 DONNANT LIEU À UNE TELLE RESPONSABILITÉ, SAUF DANS LA MESURE OÙ IL POURRAIT EN ÊTRE AUTREMENT EXIGÉ PAR LES LOIS APPLICABLES.
- 10.5. **Indemnisation par le Client.** Le Client accepte de défendre, d'indemniser et de dégager Neptronic, ses Affiliées, administrateurs, dirigeants, employés, agents, partenaires, contractants et concédants de toute réclamation ou demande, y compris les honoraires raisonnables d'avocat, émanant d'un tiers, en rapport avec ou découlant de: (i) l'utilisation par le Client des Produits ou des services connexes; (ii) toute réclamation pour violation réelle ou présumée de brevets, de droits d'auteur, de marques, de secrets commerciaux ou d'autres droits de propriété industrielle ou intellectuelle ; ou (iii) violation par le Client de l'une quelconque des présentes Conditions générales de vente.
- 10.6. **Indemnisation par Neptronic.** Neptronic doit, à ses propres frais, défendre ou, à son choix, régler toute réclamation, poursuite ou procédure intentée contre le Client par un tiers pour une violation de tout droit de propriété **intellectuelle** ou autre droit de propriété d'un tiers en rapport avec la vente des Produits dans le cadre de la présente Entente.

11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- 11.1. Le Client reconnaît et confirme que tous les Droits de propriété intellectuelle relatifs à la Propriété intellectuelle utilisée ou incorporée dans les Produits sont la propriété exclusive de Neptronic et/ou, le cas échéant, de ses Affiliées.
- 11.2. La vente d'un ou de plusieurs Produit(s) dans le cadre la présente Entente ne confère et ne serait être considéré comme conférant au Client ou à tout autre tiers une licence ou un droit explicite ou implicite sur la Propriété intellectuelle, que ce soit implicitement ou autrement, en ce qui concerne le(s) Produit(s).



- 11.3. En aucun cas la vente d'un Produit à un OEM ne sera considérée comme un transfert des Droits de propriété intellectuelle de Neptronic à cet OEM, quelle que soit la nature de la personnalisation du Produit.
- 11.4. Le Client et ses Affiliés ne feront rien, ne poseront aucun acte, n'entreprendront aucune action, et ne permettront à aucun tiers de le faire, qui violerait ou enfreindrait de quelque manière que ce soit les Droits de propriété intellectuelle. Si le Client et ses Affiliés apprennent que ces Droits de propriété intellectuelle sont violés par un tiers, ils doivent en informer Neptronic dans les plus brefs délais.

12. INFORMATION CONFIDENTIELLE

- 12.1. Le Client reconnaît que les Produits et la technologie et les processus associés achetés à Neptronic contiennent de l'Information confidentielle importante et, par conséquent, le Client accepte (i) de conserver toute l'Information confidentielle en plus stricte confidentialité conformément aux conditions de la présente Entente (ii) de ne pas utiliser l'Information confidentielle à d'autres fins que l'utilisation et l'usage des Produits autorisés conformément à la présente Entente, et (iii) de ne pas divulguer l'Information confidentielle à des tiers, sauf s'ils ont besoin de la connaître conformément aux dispositions et conditions prévues à la présente Entente. Le Client s'engage à informer immédiatement Neptronic de toute divulgation inappropriée, de tout détournement ou de toute utilisation abusive de l'Information confidentielle dont il aurait connaissance. Le Client est responsable de toute violation des conditions de la présente Entente, y compris une violation commise par l'un de ses agents ou représentants autorisés et par toute autre personne à laquelle il aurait divulgué l'Information confidentielle dans le cadre de présente Entente. Le Client s'engage à prendre les mesures appropriées et à assurer une protection adéquate afin que l'Information confidentielle ne soit pas en possession de personnes qui ne sont pas autorisées à y accéder en vertu des dispositions de la présente Entente. Si l'Information confidentielle consiste en un logiciel informatique divulgué sous forme de code objet, le Client et/ou l'Utilisateur final ne doivent pas, et ne doivent pas permettre à un tiers de procéder à l'ingénierie inverse, à la compilation inverse ou au désassemblage de ce code objet ou de prendre d'autres mesures pour dériver un code source équivalent. En outre, si l'Information confidentielle est incorporée dans un élément tel qu'un modèle ou un prototype, sauf accord écrit spécifique de Neptronic, le Client ne doit pas, et ne doit pas permettre à une autre partie de dériver des dessins, des plans, des conceptions, des spécifications ou toute autre information incorporée, ni toute information dérivée, qui constitueront et feront partie de l'Information confidentielle protégée par la présente Entente.

13. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 13.1. **Intégralité de l'accord.** La transaction d'achat et de vente de Produit(s) conformément aux dispositions de la présente Entente constitue l'intégralité de l'entente entre le Client et Neptronic. Toute modification de la présente Entente n'est exécutoire que si le Client et Neptronic en conviennent par écrit.

- 13.2. **Avis.** Sauf disposition contraire contenue aux présentes ou par une autre entente écrite conclue par les Parties, tous avis, toutes notifications et autres communications entre le Client et Neptronic seront par écrit et seront réputés effectifs dès leur réception et seront transmis par: (i) courrier recommandé ou certifié avec l'accusé de réception (ii) courrier express ou service de messagerie ou de livraison (iii) en mains propres (iv) courrier électronique (courriel/email) ou (v) télécopieur.
- 13.3. **Force majeure.** À l'exception du paiement des montants dus en vertu de cette Entente, aucun manquement, retard ou défaut d'exécution de la part de l'une ou l'autre Partie ne sera considéré comme une violation de cette Entente si ce manquement, ce retard ou ce défaut d'exécution est dû à un événement constituant un cas de Force majeure.
- 13.4. **Droit applicable.** La présente Entente entre les Parties est régie et interprétée conformément aux lois de la province de Québec et du Canada, y applicables sans donner effet aux principes de conflit de règles de droit qui pourraient entraîner l'application de la loi d'une autre juridiction et à l'exclusion de l'application de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. Les Parties excluent expressément l'effet de toutes les dispositions de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. Chaque Partie consent irrévocablement et inconditionnellement à se soumettre à la compétence exclusive des tribunaux de la province de Québec pour tout litige ou différend découlant de l'Entente entre le Client et Neptronic ou s'y rapportant, et les Parties confirment et conviennent que la compétence exclusive pour un tel litige sera dévolue à un tribunal compétent situé dans le district judiciaire de Montréal.
- 13.5. **Langue.** En cas de conflit d'interprétation entre les versions française et anglaise des Conditions générales de vente publiées sur le(s) Site(s) Web de Neptronic, les dispositions énoncées dans la version française prévaudront.

(en vigueur à compter du 16 octobre 2025)

Les présentes Conditions générales de vente sont en vigueur à compter de la date susmentionnée et sont susceptibles d'être modifiées à tout moment sans préavis. Chaque fois que vous utilisez ce Site Web Neptronic, vous devez vérifier la date des présentes Conditions générales de vente et toute transaction conclue entre vous et Neptronic sera régie par les présentes Conditions générales de vente alors en vigueur.